

« Renforcer la coopération en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques en Afrique »

6-7 mars 2023

APPEL À L'ACTION DE BOUZNKA

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication contribue au développement social et économique dans le monde, cependant, elle accroît également le risque de cybercriminalité qui porte atteinte à nos sociétés, notamment aux institutions des secteurs public et privé, ainsi qu'aux droits et à la sécurité des individus.

Les situations d'urgence, les crises et les conflits à l'échelle mondiale ont contribué à l'augmentation de la cybercriminalité. Sachant que tout type d'infraction peut, aujourd'hui, comporter des preuves électroniques sur des systèmes informatiques, souvent stockées dans des juridictions étrangères et inconnues. L'accès légal à ce type de preuves est essentiel pour garantir l'État de droit, protéger les droits de l'homme et permettre aux victimes d'obtenir justice.

Les États ont la responsabilité de protéger la société et les individus contre la criminalité, notamment par des enquêtes et des poursuites pénales efficaces, qui sont mises à l'épreuve par la nature transnationale et en constante évolution de la cybercriminalité.

La nécessité d'une coopération plus élargie et plus efficace en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques entre les États d'une part, ainsi qu'entre les États et les organisations du secteur privé d'une autre part, n'a jamais été aussi pertinente.

Les conventions relatives à la protection des données à caractère personnel ainsi que la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe, son Premier Protocole additionnel sur la xénophobie et le racisme par le biais de systèmes informatiques et son Deuxième Protocole additionnel relatif au renforcement de la coopération et à la divulgation des preuves électroniques sont des instruments juridiques importants et disponibles qui facilitent les réponses nationales et internationales à la cybercriminalité conformément aux exigences des droits de l'homme et de l'État de droit.

De nombreuses initiatives de renforcement des capacités visant à améliorer les connaissances et les compétences des institutions de justice pénale ont été mises en œuvre et sont en cours en Afrique. Des efforts durables à cet égard sont essentiels pour obtenir des résultats à long terme et déclencher les réformes nécessaires à une réponse efficace à la cybercriminalité.

Dans ce contexte, et suite aux échanges et aux discussions qui ont eu lieu lors de la conférence internationale « Renforcer la coopération en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques en Afrique », les 6 et 7 mars 2023, à Bouznika, au Maroc, les États, les organisations internationales et régionales, le secteur privé, les universités et les organisations de la société civile, participants à la conférence appellent les gouvernements et les partenaires à agir dès maintenant pour mettre en place une réponse efficace à la cybercriminalité et à renforcer la coopération par le biais des moyens suivants :

- Adopter une législation claire et efficace prenant en compte les conventions relatives à la protection des données personnelles et la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe et ses protocoles.
- Etablir et renforcer des unités spécialisées au niveau des autorités chargées de l'application de la loi.
- Elaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de formation pour les instances d'exécution de la loi ainsi que le renforcement de la coopération avec le secteur privé et le monde universitaire, notamment entre les autorités de justice pénale et les fournisseurs de services.
- Identifier les priorités pour les programmes de renforcement des capacités à moyen et long termes afin de permettre aux partenaires de pouvoir déterminer les mesures et les réformes à soutenir.
- Soutenir les États et les intégrations régionales dans l'espace africain à disposer de la technologie nécessaire pour la mise en œuvre des outils de la Convention de Budapest ainsi qu'au savoir-faire y afférent.
- Adopter une approche globale sur la cybercriminalité et la cybersécurité qui prend en compte les objectifs du développement durable en Afrique.

Le 7 mars 2023